



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 26 juillet 2022

Date de convocation : 21/07/2022
Date d'affichage : 21/07/2022

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Quorum : 8
Votants : 15 dont 7 pouvoirs

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six juillet, à 18H30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : MM Didier TORCHÉ, Jean-Claude GOUHIER, Estelle PIAU, Michel HAEMMERER, Alain PICHER, Michel GERVAIS, Julie COURTEMANCHE, Sabine RENVOIZÉ

Pouvoirs : Audrey CRUCHET-GIRARD ayant donné pouvoir à Sabine RENVOIZÉ, Pierrick BERRIGUIOT ayant donné pouvoir à Alain PICHER, Yves BLIN ayant donné pouvoir à Julie COURTEMANCHE, Martine CASSÉ ayant donné pouvoir à Michel HAEMMERER, Fabrice LEVASSEUR ayant donné pouvoir à Michel GERVAIS, Gérard CHAUVÉL ayant donné pouvoir à Didier TORCHÉ, Olivier CHEVEE ayant donné pouvoir à Estelle PIAU

Secrétaire de séance : Sabine RENVOIZÉ

Ordre du jour :

- Emprunt : choix du prêteur
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022 est approuvé

1- Décisions prises par délégation

Sans objet

2- Délibérations

EMPRUNT – CHOIX DU PRETEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 14 avril 2022,

Considérant que par sa délibération n°38 du 23 mai 2022 modifiée par la délibération n°49 du 12 juillet 2022, le conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à l'aménagement de la rue Henri Poussin du n°26 au n°46 et la mise en accessibilité PMR pour l'accès d'un commerce rue de St Segré, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 160 000 euros,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après avoir étudié les différentes propositions reçues,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

Article 1 : ACCEPTE le recours à l'emprunt pour le projet d'aménagement de la rue Henri Poussin du n°26 au n°46 et la mise en accessibilité PMR pour l'accès d'un commerce rue de St Segré,

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre pour un montant de 160 000 euros sur 10 ans, échéance constante trimestrielle de 4 379.76 € au taux de 1.80 %.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à régler les frais d'étude et d'enregistrement pour un montant de 160 €

Interventions : aucune

3- Questions diverses

- **Garderie :** les travaux de peinture sont terminés
- **Préau de l'école :** pose du grillage en cours et travaux de bardage en supplément
- **Chemin piéton lotissement le Clos des Rosiers :** accrochage de la bordure sans identification du responsable, devis en attente
- **Pont A11 Cormes-Courgenard :** travaux prévus à l'automne, circulation alternée puis interdite, déviation à voir en raison des travaux sur la RD7. *Sabine Renvoizé précise qu'il ne faut pas omettre de prévenir les transports scolaires ainsi que le SYVALORM de ces déviations.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ

La secrétaire de séance
Sabine RENVOIZÉ